

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 28 novembre 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Gaston Beaucage, Dominique Labbé et Murielle Lemelin. Sous la présidence de la mairesse, Lina Labbé.

Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Résolution-Emprunt réseau d'égout 6 décembre 2016;
3. Résolution-Modifiant règlement d'emprunt numéro 010-083;
4. Période de questions;
 - La période de questions porte uniquement sur les points à l'ordre du jour;
5. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents à la séance.

016-126

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Michel Gagné.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

016-127

Item 2 Résolution – Emprunt réseau d'égout 6 décembre 2016

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Murielle Lemelin, il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billet en date du 6 décembre 2016 au montant de 1 082 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 010-083. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour

chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

62 100 \$	2,29 %	6 décembre 2017
63 500 \$	2,29 %	6 décembre 2018
64 700 \$	2,29 %	6 décembre 2019
66 200 \$	2,29 %	6 décembre 2020
825 700 \$	2,29 %	6 décembre 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

016-128

Item 3 Résolution – Modifiant règlement d'emprunt numéro 010-083

Attendu que conformément au règlement d'emprunt numéro 010-083, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans souhaite emprunter par billet un montant total de 1 082 200 \$;

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
010-083	1 010 100 \$
010-083	72 100 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence,

Sur proposition de Michel Gagné, avec l'appui de Dominique Labbé

Il est résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 082 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 010-083 soit réalisé;

Que les billets soient signés par Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier;

Que les billets soient datés du 6 décembre 2016;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	62 100 \$
2018	63 500 \$
2019	64 700 \$
2020	66 200 \$
2021	67 500 \$(à payer en 2021)
2022	758 200 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 6 décembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 010-083, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 4 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 19 h 50 et se termine 19 h 52 pour une durée de 2 minutes.

- Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur les points à l'ordre du jour.

La séance s'est déroulée sans la présence de personne autre que celles citées dans le relevé de présence du présent procès-verbal.

016-129

Item 5 **Levée de la séance**

La séance est levée à 19 h 52 sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Michel Gagné.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.